

ABONNEMENT.
 Saumur : 30 fr.
 Un an : 30 fr.
 Six mois : 16 fr.
 Trois mois : 8 fr.
 Poste : 35 fr.
 Un an : 35 fr.
 Six mois : 18 fr.
 Trois mois : 10 fr.

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGRE et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne : 30 c.
 Réclames : 30
 Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAPITTE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 15 Mai 1876.

Chronique générale.

Le service funèbre de M. Ricard a été cé-
 lébré aujourd'hui lundi, à midi, à l'église
 Saint-Augustin et non à la Madeleine, com-
 me tous les journaux l'avaient dit suivant
 les indications données au ministère de l'in-
 térieur.

Le ministre de la guerre avait donné les
 ordres nécessaires pour que tous les hon-
 neurs dus à son rang soient rendus au dé-
 funt.

Le corps du ministre de l'intérieur restera
 à l'église Saint-Augustin pendant l'après-
 midi d'aujourd'hui. Il sera transporté ce
 soir, par le train de 8 heures 45, à Niort,
 où ses funérailles auront lieu demain mardi.
 Le cortège partira de la gare de Niort à
 11 heures du matin.

Voici en quels termes le *Journal officiel* a
 annoncé la mort de M. Ricard :

« Nous avons la douleur d'annoncer la
 mort de M. Ricard, ministre de l'intérieur,
 sénateur. Il a succombé hier, 14 mai, à mi-
 nuit, à une angine de poitrine. Cet événe-
 ment fatal prive la France d'un excellent
 citoyen, et le Président de la République
 d'un ministre loyal et dévoué. Les regrets
 qu'inspirent à tous ceux qui l'ont connu le
 caractère si digne et si élevé, les qualités
 éminentes et la vie si bien remplie de M.
 Ricard, seront partagés par le pays tout
 entier. »

Par décret du Président de la Républi-
 que, en date du 12 mai, M. Dufaure, pré-
 sident du conseil, garde des sceaux, minis-
 tre de la justice et des cultes, est chargé de

l'intérim du ministère de l'intérieur, jusqu'à
 ce qu'il ait été pourvu à la nomination d'un
 ministre de l'intérieur en remplacement de
 M. Ricard.

La plupart des journaux de la gauche et
 de l'extrême gauche regardent la nomination
 de M. de Marcère en remplacement de M.
 Ricard comme à peu près assurée.

La commission extra-parlementaire char-
 gée d'élaborer un projet de loi organique
 sur les municipalités devait se réunir ven-
 dredi, pour entendre lecture du travail que
 M. Ricard devait déposer sur le bureau de la
 Chambre des députés.

Ce travail était complètement terminé et
 imprimé, tant en ce qui touche le dispositif
 du projet de loi que l'exposé des motifs que
 le ministre de l'intérieur se proposait de
 soumettre aux Chambres.

Dans les divers conseils tenus par le ca-
 binet, il n'a plus été question du mouvement
 préfectoral. La question a été ajournée jus-
 qu'à ce que le choix du nouveau ministre de
 l'intérieur soit arrêté. Il est à peu près cer-
 tain que tous les choix faits par M. Ricard
 seront respectés.

On annonce la mort de M. Esquiros, sé-
 nateur des Bouches-du-Rhône.

M. Esquiros appartenait au parti radical.
 Il avait été élu député à la Législative de 1849
 par le département de Saône-et-Loire. Exilé
 après le coup d'Etat du 2 décembre, il s'oc-
 cupa pendant son séjour à l'étranger d'étu-
 des littéraires : il reprenait en cela l'œuvre
 de sa jeunesse.

La mort de M. Ricard et celle de M.
 Esquiros portent à trois le nombre des siè-
 ges vacants au Sénat : un de sénateur in-
 movable, celui de M. Ricard, et deux de sé-

nateurs à temps, ceux de MM. Esquiros et
 Maurice.

On lit dans le *Courrier de France* :

« Le duc Decazes vient d'envoyer une cir-
 culaire aux agents consulaires de France à
 l'étranger, leur recommandant une grande
 circonspection dans leurs rapports avec les
 indigènes des pays où ils représentent les in-
 térêts de la France. »

Le gouvernement a informé la commis-
 sion du budget qu'il consentait à la suppres-
 sion du crédit de 30,000 fr. affecté au cin-
 quième poste de maréchal de France, va-
 cant depuis la condamnation du maréchal
 Bazaine.

A partir du 1^{er} janvier 1877, il n'y aura
 donc plus officiellement que quatre maré-
 chaux de France.

La commission parlementaire chargée
 d'examiner les propositions d'amnistie s'est
 réunie samedi soir à Paris, sous la prési-
 dence de M. Leblond.

Elle s'est occupée de l'ordre probable de
 la discussion des diverses propositions.
 MM. Clémenceau, Lockroy, Philipoteaux,
 Allain-Targé et Camille Claude prendront les
 premiers la parole en faveur de l'amnistie.
 M. Lamy, au contraire, la combattra.

La commission a ensuite délibéré sur la
 question relative à la cessation des pour-
 suites pour crimes et délits politiques se
 rapportant à la Commune. Elle paraît être
 favorable à la cessation des poursuites.

On parlait depuis quelques jours de cer-
 tains dissentiments qui se seraient élevés,
 dans ces derniers temps, entre M. le maré-
 chal de Mac-Mahon et son ministère.

Le maréchal n'approuvait pas, disait-
 on, toutes les destitutions et les mutations
 qui lui étaient proposées et devaient être

comprises dans le nouveau « mouvement »
 préfectoral annoncé depuis si longtemps.

Quelques journaux prétendaient même
 que le Président de la République n'avait
 connu la dernière circulaire aux préfets que
 par l'insertion de ce document au *Journal
 officiel*. Ce dernier bruit avait pris assez de
 consistance pour qu'un démenti officiel
 eût paru nécessaire. Le *Moniteur universel* a
 publié la note suivante :

« Il se dit de divers côtés que la dernière
 circulaire de M. Ricard aux préfets aurait
 été rédigée à l'insu du Président de la Ré-
 publique et qu'on aurait profité de la ré-
 cente et courte absence du chef de l'Etat
 pour faire insérer ce document au *Journal
 officiel*.

» La publication dont il s'agit a eu lieu
 en effet le 7 mai, mais nous ne croyons pas
 nous tromper en disant que la circulaire
 qui en a fait l'objet avait été discutée et ar-
 rêtée au conseil des ministres de l'avant-
 veille. »

Cette rectification manque de netteté ; elle
 ressemble trop à la note de l'Agence Havas
 au sujet des paroles prononcées par M. le
 duc Decazes dans la commission du budget,
 pour justifier le maintien de l'ambassade de
 France auprès du Saint-Père. Le *Moniteur*
 « croit ne pas se tromper ; » c'est fort bien,
 mais s'il affirmait tout simplement, ce serait
 mieux encore. Ajoutons que le *Journal offi-
 ciel* aurait pu, sans aucun inconvénient, ou-
 vrir ses colonnes à ce démenti, et le formu-
 ler en termes plus formels. L'accusation en
 valait la peine.

L'INCIDENT DE M. ROUVIER.

M. Maurice Rouvier, député radical des
 Bouches-du-Rhône, est accusé par plusieurs
 journaux d'avoir commis un outrage public
 à la pudeur en présence d'enfants en bas
 âge, aux abords du Palais-Royal.

En présence de la publicité donnée à ce
 fait scandaleux, et voyant son nom publique-
 ment indiqué, M. Rouvier est monté à la
 tribune pour demander lui-même une pour-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE SAGAR DES VOSGES.

(Suite et fin.)

La Marcou était une vieille femme de grande
 taille, aux traits durs, et dont les cheveux gris re-
 tombaient épars des deux côtés de son étroit
 bonnet.

Hubert la salua avec une politesse circonspecte.
 — Te voilà enfin, dit la jeteuse de liards en
 fixant sur lui un regard perçant ; tu as eu grand-
 peine à venir consulter la Marcou.

— Faut croire que je n'avais rien à lui deman-
 der, répliqua le sagar, qui s'efforçait de garder son
 air d'assurance.

— Ou plutôt que tu avais peur pour ton âme,
 dit la vieille avec amertume ; car il y en a qui me
 soupçonnent de mauvaise magie... comme s'ils ne
 me voyaient pas fréquenter l'église, et comme si je
 n'avais pas chez moi les bonnes figures et l'eau
 sanctifiée !

En prononçant ces mots, elle indiquait du regard
 une image grossière collée au mur, près d'un de
 ces petits bénitiers de faïence surmontés d'une
 croix.

Hubert s'inclina en signe de respect, mais parut
 embarrassé. La demande qu'il voulait faire à la
 Marcou relevait bien un peu de ce qu'elle venait
 d'appeler la mauvaise magie, et il commença à
 craindre que la sorcière ne s'en fût pour offensée.

N'osant donc la faire de prime abord, il la pria,
 après quelques instants d'hésitation, de jeter le liard
 pour lui faire connaître le moyen de vaincre la mau-
 vaise chance qui le poursuivait.

— Soit fait selon ton désir, dit la vieille, au nom
 de Dieu et en ta propre intention.

Elle referma alors la porte au verrou, prit un
 plat de terre qu'elle remplit d'eau, fit le signe de la
 croix, murmura quelques conjurations ; puis la
 main gauche appuyée sur le balai et un genou en
 terre, elle se mit à murmurer à voix basse la litanie
 des saints, en jetant à chaque nom, dans l'eau con-
 sacrée, un liard qui lui rejaillissait dans la main.

Enfin, au nom de saint Jean, le liard s'élança
 par-dessus son épaule, et alla rebondir à la mu-
 raille.

Aussitôt elle se redressa.

— Tu as la réponse, dit-elle à Hubert ; le liard
 l'ordonne de faire un pèlerinage à la chapelle de
 saint Jean ; et, comme il a ressauté cinq fois, il

t'avertit de présenter les cinq offrandes, c'est-à-
 dire la cire, la toile, l'argent, les œufs et les oignons.

— Est-ce tout ? demanda le sagar.

— Sauf une messe que tu ajouteras au commen-
 cement de chaque saison.

Hubert la remercia, et lui mit dans la main une
 pièce d'argent. Le don était sans doute plus riche
 qu'elle ne s'y attendait, car ses traits durs s'éclair-
 cèrent, et elle sourit au frère de Charlotte.

— Bien, bien, dit-elle en faisant disparaître la
 pièce de monnaie ; celui qui récompense sera ré-
 compensé ! Suis l'ordre du liard, et le mauvais sort
 qu'on a jeté sur toi s'en ira en fumée.

— C'est donc vrai qu'on me l'a jeté ? demanda
 le sagar.

La vieille fit un signe affirmatif.

— Et que j'ai un ennemi qui me poursuit pour
 prendre tout mon bonheur ?

— Tous les chrétiens en ont un, répliqua la
 sorcière.

— Mais on peut le connaître, ajouta Hubert plus
 bas ; vous avez ce pouvoir, la Marcou ?

Elle voulut protester.

— Vous l'avez, interrompit-il avec énergie ; l'a-
 nabaptiste qui est mort il y a un an vous a légué le
 miroir de magie où l'on peut voir celui qu'on cher-
 che, voleur ou ennemi ! Laissez-moi et regarder, et
 ceci vous appartient.

Il présentait tout l'argent remis par M^{me} Four-

nier et sa compagnie : les yeux de la vieille femme
 étincelèrent.

— Tout ! répéta-t-elle en allongeant ses doigts
 crochus comme des serres de vautour.

— Tout ! dit le sagar qui faisait sonner les pièces
 dans le creux de sa main.

— On ne peut te résister, mon fils, s'écria la
 vieille ; donne, donne !

— Quand j'aurai vu, répliqua Hubert qui retint
 l'argent avec une certaine méfiance.

— Viens donc, dit la Marcou ; mais là, au fond :
 le miroir ne peut être vu par deux êtres baptisés à
 la fois.

Elle entraîna le sagar aux pieds du lit, derrière
 un grand rideau de couil bleu, tandis que Char-
 lotte restait assise à la même place et toute saisie.

Il y eut une assez longue pause pendant laquelle
 la sorcière se mit à murmurer des paroles con-
 fuses.

— Vois-tu ? demanda-t-elle par intervalle.

— Pas encore, répondit Hubert.

Mais tout-à-coup il poussa un cri :

— Je vois ! je vois ! dit-il. Ah ! damnation ! je
 m'en doutais.

— Ne le nomme pas, ou tout est perdu ! inter-
 rompit la sorcière.

— Non, non ! s'écria le sagar, vous avez raison ;
 mais je l'ai vu, j'en suis sûr ; c'est lui... Prenez,
 prenez, la Marcou ! Ah ! j'en sais assez maintenant !

suite, afin qu'il pût se défendre contre une accusation qu'il repousse.

M. Dufaure, comme garde des sceaux, a répondu assez sèchement que l'instruction suivait son cours, et qu'une fois celle-ci terminée il avisera.

Nous n'avons pas à entrer dans le récit de faits scandaleux et qui ne sont pas encore prouvés. Nous nous bornons à reproduire la version qu'en donne la France, en prévenant toutefois nos lecteurs que ce journal est une feuille républicaine et favorable à M. Rouvier. Voici ce que dit la France :

« Lorsque la justice est saisie d'une affaire et en poursuit l'instruction, il est du devoir de la presse d'attendre l'arrêt qui doit faire la lumière pleine et entière.

» Nous garderions donc le silence le plus absolu sur le fait reproché à l'honorable M. Maurice Rouvier, député de Marseille, si un article du Figaro de ce matin n'avait provoqué à la Chambre un incident pénible.

» En semblable circonstance, lorsque des détails inexacts ont été publiés avec trop de légèreté peut-être, lorsque l'honneur d'un représentant de la nation est atteint, les règles ordinaires disparaissent et le devoir demeure seul pour chacun de dire ce qu'il croit et ce qu'il sait être la vérité.

» La personnalité très-sympathique du laborieux et intelligent député dont il s'agit et son honnêteté non suspecte donneront, nous l'espérons, plus d'autorité à notre récit que celui du Figaro n'en emprunte à l'information à grand fracas qui fait le fond de sa manière.

» M. Rouvier, sortant de la commission du budget, le Jeudi-Saint, et se promenant dans les galeries du Palais-Royal en attendant que la neige eût cessé de tomber, fut tout à coup assailli par un inconnu, le nommé Desplanques, qui le frappa en lui reprochant d'avoir commis un acte odieux quelques instants auparavant. M. Rouvier se défendit en donnant son nom et sa qualité ; il certifica que rien dans sa conduite ne pouvait expliquer, encore moins justifier le reproche qui lui était fait. Afin d'en donner une preuve, il suivit même avec empressement son agresseur, pour se voir confronter avec la petite fille qui l'accusait. Celle-ci ne le reconnut pas, et le père, qui avait pu croire un instant M. Rouvier coupable, n'hésita pas à lui présenter ses excuses et demanda même à lui serrer la main. Quant au député, il laissa sa carte entre les mains du sieur Desplanques.

» Voilà les faits tels, croyons-nous, qu'ils se sont passés. Le vrai coupable ayant disparu, la figure de M. Rouvier, qui répondait au vague signalement fourni par l'enfant, a d'abord donné lieu à une confusion bientôt dissipée.

» M. Rouvier ne s'est d'ailleurs nullement refusé à comparaître, comme l'a dit le Figaro ; il s'est rendu à la préfecture de police, il s'est rendu chez le juge d'instruction ; nous croyons même savoir qu'il s'est rendu également chez le président de la Chambre des députés, et que M. Grévy ne

serait pas un de ses défenseurs les moins résolus, si l'esprit de parti devait pousser quelques représentants à soutenir cette question à la tribune, malgré l'incident d'aujourd'hui. »

La France reconnaît qu'il y a un coupable ; il appartient maintenant à la justice de prononcer si ce coupable est ou n'est pas M. Rouvier. Dans tous les cas, c'est à tort qu'on nous avait annoncé une ordonnance de non-lieu. « L'instruction suit son cours, » a dit M. Dufaure.

Après avoir fait le relevé de ce que coûterait le paiement des conseillers municipaux des grandes et des petites villes, puis ceux des communes rurales, on arrive à un total de près de 400 millions. La liste civile de Louis-Philippe et celle de l'Empereur seraient peu de chose, comme on le voit, auprès de la liste municipale que les radicaux voudraient se tailler dans le budget.

On lit dans l'Indépendant de Tours :

« Nous croyons savoir qu'on commence à s'émouvoir dans le monde officiel des attaques quotidiennes que quelques journaux connus pour leur radicalisme dirigent contre les principaux officiers supérieurs de l'armée. On nous assure, mais nous donnons la nouvelle sous les plus expresses réserves, que plusieurs officiers supérieurs ont manifesté l'intention de s'adresser à qui de droit pour demander la répression des calomnieuses personnalités dont ils sont continuellement l'objet. »

Le ministre de la justice, M. Dufaure, vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire, ayant pour objet d'inviter ces fonctionnaires à faire des visites périodiques dans les arrondissements de leur ressort.

La première division de l'escadre, composée des navires cuirassés Provence, Revanche et Richelieu, sous les ordres du vice-amiral Roze, commandant en chef, s'est rendue au golfe de Juan, prête à rejoindre la deuxième division, partie à Salonique, sous les ordres du contre-amiral sénateur Jaures.

Les navires cuirassés Gauloise, commandant Vallon, Heroïne, commandant Lacombe, Couronne, commandant Sellier, Desaix, commandant Ribell, ont quitté les îles d'Hyères lundi dernier, à huit heures du soir.

L'AFFAIRE DE SALONIQUE.

Le jour commence à se faire sur l'événement de Salonique, et l'on peut déjà entrevoir qu'il y a eu une véritable préméditation.

Voici la version que donne le Times :

« Une jeune chrétienne, réputée avoir embrassé l'islamisme, arriva vendredi à la station du chemin de fer et appela à son

aide, déclarant qu'elle était chrétienne et qu'elle avait été enlevée de force à ses parents. Elle fut assistée par quelques-uns des spectateurs et conduite en lieu sûr dans la voiture du consul d'Amérique qui attendait l'arrivée de ce consul, pendant qu'un groupe de musulmans se rendaient chez Refet-Pacha, gouverneur civil et militaire, et réclamaient la fille.

» Comme samedi elle ne leur avait pas été rendue, environ cinq mille Turcs, armés jusqu'aux dents, s'assemblèrent tumultueusement dans les rues. Les consuls de France et d'Allemagne, qui venaient s'enquérir des causes de ce désordre, furent rencontrés par les émeutiers, qui les traînèrent dans une mosquée et là les massacrèrent.

» Le gouverneur, qui, entendant le tumulte, accourut à la mosquée, semble être arrivé trop tard ou s'être trouvé dans l'impuissance d'empêcher le meurtre.

» Le consul de France, M. Moulin, était Français ; celui d'Allemagne, M. Abbott, d'origine anglaise et sujet britannique ; tous deux étaient mariés avec des Grecques et parentes entre elles et avaient des enfants. On ne peut pas dire qu'il n'y ait pas eu préméditation. Tous les consuls, à l'exception de M. Blunt, consul d'Angleterre, avaient averti le gouverneur et même la Porte de ce projet de massacre. »

Le Temps publie de son côté les informations suivantes :

« L'émeute qui a coûté la vie aux consuls de France et d'Allemagne n'est pas un fait complètement isolé. D'après des renseignements très-précis, sur l'exactitude desquels nous croyons pouvoir compter, on avait eu déjà à Salonique de vives inquiétudes, et divers symptômes indiquaient l'agitation que causait, dans la population musulmane de cette ville, les nouvelles de Bosnie et d'Herzégovine.

» Le 6 janvier de cette année, le bruit se répandit en ville que les musulmans se préparaient à un massacre des chrétiens. Les consuls se réunirent et délibérèrent. Ils allèrent trouver le gouverneur, qui prit des précautions militaires. Pendant trois ou quatre jours, on fut sur le qui vive. Plusieurs consuls furent occupés par des sujets européens, préparés à les défendre. Le consulat d'Autriche-Hongrie conserva, dit-on, pendant toute une nuit, son pavillon hissé. Des sentinelles turques étaient postées sur divers points. Rien ne bougea, grâce à ces précautions, dit-on, à Salonique. On sut cependant, d'une façon certaine, qu'une nuit, les musulmans s'étaient réunis en armes dans une mosquée. »

Il résulte de ces renseignements :

1° Que la jeune fille était chrétienne et qu'elle était entraînée de force à la mosquée ; le Times, qui n'est pas suspect, le dit formellement.

2° Qu'il y a eu préméditation de désordre, puisque c'est le vendredi que la jeune fille a été recueillie par le consul d'Amérique, et que les troubles et l'assassinat des consuls n'ont eu lieu que le lendemain samedi 6 mai.

Il y a plus encore. Nous avons, dès le premier jour, au simple examen des dépêches turques, signalé l'inertie coupable du gouverneur. Or le Times nous dit positivement que le gouverneur a été prévenu de la veille par une bande de musulmans qui s'étaient rendus chez lui pour réclamer la jeune fille emmenée par le consul d'Amérique.

Ainsi voilà un gouverneur, chargé de maintenir l'ordre, qui est avisé la veille de ce qui se former les attroupements armés, et qui ne prend aucune mesure ! Nous sommes en droit de formuler contre lui une véritable accusation et même de faire remonter au gouvernement, qui nomme de tels fonctionnaires, la responsabilité de l'émeute et des assassinats.

Et ce n'était même pas le tapage de la veille qui devait ouvrir les yeux de ce gouverneur ! Que nous disent à la fois le Times et le Times ? — C'est que, dès le mois de janvier, les musulmans se préparaient à un massacre des chrétiens : ils tramaient pour Salonique des Vèpres siciliennes et des Vèpres véronaises. Les consuls avaient averti le gouverneur ; plusieurs même avaient ouvert les portes de leur consulat à leurs nationaux qui offraient de les défendre. Il est notoire enfin que la population musulmane se réunissait en armes.

Et c'est en présence d'une pareille situation que l'autorité turque reste inactive, que le gouverneur s'enferme chez lui.

N'avions-nous pas raison, le premier jour, de dire que l'enquête devait être dirigée d'abord contre les autorités ottomanes ?

L'état de fermentation des esprits que signalent le Temps et le Times nous était connu depuis longtemps ; notre malheureux consul nous l'écrivait lui-même quelques jours avant sa mort ; nous ajouterons que cet état est général dans les provinces de la Turquie d'Europe. Si les puissances qui débattent à Berlin n'y apportent un prompt et énergique remède, et ne font pas entendre à Constantinople un langage sévère au lieu de conseils platoniques, il est facile de prévoir que d'affreux malheurs peuvent survenir, qu'une lutte terrible, résultat du fanatisme musulman, peut ensanglanter toutes les provinces.

Etranger.

On lit dans l'Opinion :

Les trois premiers ministres des trois gouvernements impériaux délibèrent maintenant sur la situation de l'Orient. On ignore absolument s'il s'est établi entre eux une entente préalable ; mais on est, en général, assez incrédule sur ce point, quoique la fameuse Note du comte Andrassy doive servir de base aux discussions.

Beaucoup de journaux et de correspondances affirment que l'Autriche aura l'affaire pour se défendre contre le

Il avait jeté l'argent dans le tablier de la vieille, et se précipita hors de sa cabane.

Charlotte effrayée s'élança sur ses pas ; mais il avait déjà disparu.

Il courait vers Luvigny, dans une sorte d'égarement de rage, en murmurant des mots entrecoupés.

— Lui ! toujours lui ! répétait-il... Partout avant moi pour me dépouiller !... L'autre année, c'étaient les bois de la petite Combe qu'il m'enlevait... puis ça été l'entreprise du charroi pour la fabrique... aujourd'hui, c'est le fonds des Aunes !... En voilà assez ?... Tant qu'il sera là, le mauvais sort me tiendra à la gorge... La Marcou l'a bien dit... par la vraie croix ! Il faut en finir !

Comme il prononçait ces derniers mots, il arriva devant la porte du notaire et heurta quelqu'un qui venait de passer le seuil. Son nom répété avec une expression joyeuse lui fit relever la tête : c'était le jeune fermier.

A sa vue il poussa un cri.

— Toi ! dit-il en serrant son bâton. Ah ! c'est le bon Dieu qui te met sur mon chemin ! D'où viens-tu ?

— Ne le voyez-vous pas ? répliqua gaiement Baptiste ; je viens de chez M. Debruat.

— Payer la ferme du fonds des Aunes, n'est-ce pas ? s'écria le sagar.

— Tiens ! vous savez la chose ! répliqua le fermier.

— Et tu as réussi ? demanda Hubert, la voix étranglée.

— Voilà le bail ! s'écria joyeusement Baptiste en agitant un papier plié en quatre.

Le coupeur de bois recula.

— Par le vrai Dieu ! tu n'en profiteras pas ! s'écria-t-il hors de lui.

Et, levant à deux mains son bâton de houx, il en asséna au jeune homme un coup terrible. Baptiste tomba tout étourdi.

Hubert allait redoubler, quand Charlotte se précipita entre eux avec un grand cri, et jeta ses deux bras au cou de son frère. Celui-ci fit un effort pour se dégager.

— Laisse ! répétait-il, fou de colère ; sur ta vie, laisse ! Il faut que j'en finisse avec le brigand...

— Écoutez-moi ! répondait la jeune fille qui continuait à le retenir... Hubert... Malheureux ! que t'a-t-il fait ?

— Tu le demandes ! s'écria le sagar, quand il vient de m'ôter ma dernière espérance... le bail du fonds des Aunes.

— Moi ! dit Baptiste qui revenait à lui. Hélas ! pauvre cher homme ! je vous l'apportais.

Le sagar se retourna.

— Que dis-tu là ? demanda-t-il en tressaillant.

— Je dis, reprit le fermier, qu'après avoir lu, par erreur, le billet qui vous refusait le fermage, j'ai heureusement rencontré une brave bourgeoise

qui connaissait M. Debruat, et qui a consenti à lui écrire ; si bien qu'il m'a accepté pour caution, et que je courais vous porter votre titre de fermier du fonds des Aunes.

Il tendait le papier timbré à Hubert, qui le prit machinalement, s'approcha de la fenêtre du rez-de-chaussée, à travers laquelle brillait la lampe du notaire, et lut son nom en tête de l'acte.

Là où il avait soupçonné la concurrence acharnée d'un voisin, il n'y avait eu que le zèle d'un ami.

Le reste se devine sans que nous ayons besoin de le dire. Après les témoignages de repentir du sagar, et le généreux pardon de Baptiste, tous deux regagnèrent la ferme, où l'explication se compléta.

Le jeune homme avoua à Hubert que son dévouement, dans toute cette affaire, n'avait point été aussi désintéressé qu'il pouvait le croire, et qu'il avait surtout voulu, en servant le frère, s'assurer l'amitié de la sœur.

Charlotte, saisie de ce bonheur inespéré, se jeta dans les bras du sagar, qui tendit les deux mains à Baptiste en maudissant la sorcière dont les mensonges avaient failli les perdre tous. Mais le fermier l'arrêta.

— Pardonnez-lui, dit-il doucement ; elle est vieille, elle est pauvre, et vous l'avez tentée ! La vraie cause de tout le mal est dans l'idée que les hommes peuvent connaître ce que Dieu a voulu cacher. Croyez-moi, mon frère, ne vous inquiétez

plus de visions ni de sorcières ; contentez-vous de vivre honnêtement sous les commandements du Maître du ciel et de votre conscience.

— Pour ma part, c'est ce que je ferai désormais, ajouta Charlotte en riant, ne fût-ce que pour l'application du proverbe de la montagne, qui dit : « qu'il faut moins se défier des esprits que des gens qui n'en ont pas. »

(Magasin pittoresque, tome 111.)

BAINS DE MER.

CASINO

DES SABLES-D'OLONNE

Ouverture le 1^{er} Juillet.

Tous les jours : Spectacle, Bal, Concert.
Agence gratuite de location et renseignements.
— Écrire : au Directeur du Casino.
BILLETS DE SAISON à prix réduits de 100, au départ des stations des lignes des Chemins de fer de la Vendée, VALABLES PENDANT UNE SEMAINE.

mark et le prince Gortchakoff qui voudraient l'obliger à intervenir en Bosnie et en Herzégovine en sa qualité de puissance limitrophe.

Mais d'autres croient savoir, au contraire, que le comte Andrassy, d'abord hostile à ce projet, en serait maintenant un assez chaud partisan.

Il en est d'autres qui nient résolument et la première hypothèse et la seconde. Au sujet des prétentions de la Russie, voici les réflexions du *Nouveliste de Dresde*, que nous donnons pour ce qu'elles valent, sans vouloir ni les confirmer ni les infirmer :

« S'il y a une intervention, dit ce journal, on sent, dans tous les cas, que ce ne sera pas l'Autriche qui en tirera parti. On voit que l'égoïsme russe cherche à se servir, dans son propre intérêt, des forces militaires de l'Autriche. La politique de la Russie en Orient est, du reste, dirigée avec la plus grande habileté, et le comte Andrassy n'est qu'un élève auprès du prince Gortchakoff.

En ce moment, la Russie attise l'ardeur belliqueuse du Monténégro; mais tandis que tout paraît, à Cetigne, sur le point de faire explosion, on prend à Belgrade la plus séduisante du monde. La Serbie est même disposée à payer ponctuellement le tribut à la Sublime-Porte.

Cette alternance se reproduit régulièrement dans les petits Etats de l'Orient. Lorsque la Serbie menace de faire la guerre, le Monténégro se montre pacifique, et vice versa. La Turquie est ainsi forcée de soumettre ses troupes à un continuel va-et-vient, d'épuiser ses ressources par les dépenses que ces mouvements occasionnent, et de mécontenter encore davantage des soldats qui sont déjà las de marcher sans but et d'être mal nourris et mal payés. La Russie travaille donc avec une extrême habileté à la destruction de la Turquie. »

Le *Times* examine la question au point de vue des résultats pratiques. Il demande si, même en supposant que la Turquie parvienne à dompter ce qui restera de l'insurrection, une fois que la frontière aura été efficacement gardée par l'Autriche, il peut y avoir quelque chance de tranquillité durable, ou s'il est possible que les puissances qui ont inspiré ou approuvé la Note Andrassy contribuent à soumettre les populations chrétiennes à une domination que ces puissances elles-mêmes ont déclarée intolérable.

Ce qui serait le plus logique, suivant le *Times*, ce serait que les six puissances tinsent compte des circonstances actuelles de l'insurrection, et que, si elles se décidaient à agir, elles fissent tous leurs efforts pour placer l'Herzégovine dans une situation telle que les réformes indiquées dans la Note Andrassy pussent être exécutées d'un bout à l'autre. Il resterait aux puissances à déterminer si ce résultat peut être obtenu sans accorder à cette province une certaine autonomie dans le genre de celle dont jouit la Serbie.

Le *Times* ne voit pas d'autre plan possible, et selon ce journal, quelque fût le trouble social qui en sortirait, par rapport aux propriétaires musulmans, la rigueur et le scandale en seraient évidemment moindre que dans la seconde alternative, celle de contraindre les chrétiens à une soumission sans condition.

TURQUIE.

Il importe plus que jamais de montrer qu'en Turquie il n'y a pas de justice possible pour un chrétien et que toute querelle entre un chrétien et un disciple de Mahomet aboutit à une explosion de fureur musulmane. Il n'y a pas de jour où quelque iniquité de ce genre ne s'accomplisse sur un point de l'empire turc.

Voici un fait que nous apporte notre correspondance de Syrie. Il s'est passé peu de jours avant le crime de Salonique.

Un musulman de Latakia voulait se soustraire aux taxes de la douane; il en fut empêché par un préposé qui était chrétien. Aussitôt le musulman se répand en injures grossières contre l'employé et contre sa religion; celui-ci répond aux invectives. Il n'en fallut pas davantage pour exciter un grand émoi dans la population musulmane de Latakia; tous les chrétiens se trouvèrent en grand danger; l'autorité parvint à empêcher l'effusion du sang.

Mais l'affaire ne devait pas en rester là. Le gouverneur général de la Syrie ordonna au gouverneur de Latakia de faire arrêter le préposé chrétien de la douane et de l'envoyer par mer, sous escorte, à Tripoli, pour rendre compte de sa conduite.

Le journal officieux de Beyrouth, qui raconte l'affaire à sa manière, dit que l'employé de la douane, à peine sorti du port de Latakia, se jeta dans les flots, et que les zaptiés chargés de le garder ne purent le ramener malgré tous leurs efforts. Son récit reste dans une vague obscurité. Mais on est fondé à croire que le pauvre chrétien a été jeté à la mer par les zaptiés eux-mêmes, ou qu'il s'est précipité dans les flots pour échapper au bourreau qui l'attendait à Tripoli.

Le malheureux employé de la douane n'était pas un personnage; il n'y aura ni enquête, ni information d'aucun genre, ni réclamation; le pauvre chrétien a disparu, laissant à Latakia sa famille en deuil, et tout est dit. Les choses se passent ainsi en Turquie quand il s'agit des chrétiens: il se traitent comme cela finit.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Conformément à l'avis de la majorité des conseils généraux, nous sommes en mesure d'annoncer que l'appel des réservistes de la classe de 1868 n'aura pas lieu cette année avant le 15 octobre.

On lisait dans le *Travailleur* du 4 floréal an 84, autrement dit, pour le français, du 24 avril 1876 :

« Mais qui sera nommé maire d'Angers ? L'opinion publique, la logique, le bon sens n'hésitent pas à désigner le seul citoyen qui puisse en ce moment être maire d'Angers; c'est M. Maillé, révoqué par l'ordre moral. Tout autre choix nous paraîtrait déplorable dans les circonstances présentes. »

Or, on sait que c'est M. Mourin qui est nommé maire d'Angers.

Le nombre des candidats à l'École de Saint-Cyr est cette année de 1,200. Ce nombre est supérieur à celui de toutes les autres années.

L'ENSEIGNEMENT GRATUIT, OBLIGATOIRE ET LAÏQUE.

M. de La Rochejaquelein, député invalide de Bressuire (Deux-Sèvres), candidat pour l'élection du 24 mai, a convoqué, la semaine dernière, à Châtillon, neuf cents électeurs devant lesquels il s'est expliqué loyalement sur une question du plus grand intérêt : l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque. C'est là une des rengaines les plus en vogue dans le parti radical. Plus on demande en quelque sorte de gratuité et surtout de laïcité, si l'on peut parler ainsi, plus on est pur aux yeux des frères et amis. Voyons de quelle manière un candidat conservateur comprend la solution de ce triple et difficile problème.

Voici les opinions soutenues par l'honorable M. de La Rochejaquelein.

Enseignement gratuit.

« S'il s'agit de bienfaits provenant de personnes charitables, soit par des dons temporaires, soit par des fondations durables, rien n'est plus désirable, n'est meilleur, et l'arrondissement compte un certain nombre de communes qui jouissent de cet avantage. »

« Mais pour la gratuité, consistant à prélever un nouvel impôt sur les contribuables, rien n'est moins démocratique. En effet, tous paieraient leur part, qu'ils aient ou non des enfants à l'école; il n'y aurait plus d'enfants pauvres instruits sans aucune charge pour leurs parents. Voici un exemple saisissant, dit M. de La Rochejaquelein : un ouvrier, n'ayant pour vivre que son travail, fait recevoir gratuitement ses enfants dans une école payante; quand ils sont élevés, le conseil municipal déclare l'école gratuite; dès lors l'ouvrier verra augmenter ses impositions et il sera obligé de payer pour les enfants des autres, après avoir été dispensé de payer pour les siens propres. »

Obligatoire.

« Donnez toutes les facilités, tous les en-

couragements et même tous les avantages à ceux qui remplissent ce devoir de faire instruire leurs enfants. Mais sous prétexte de liberté, ne mettez pas partout l'obligation. Sans tenir compte de la situation, des besoins des familles, vous leur dites : vous enverrez chaque jour vos enfants à l'école, à n'importe quelle distance, de telle heure à telle heure, de telle époque à telle époque, de tel âge à tel âge. Sur qui va peser votre loi? Sur les malheureux seuls; plus ils le seront, plus ils auront à en souffrir. Sur qui porteront les pénalités, les amendes? Sur les plus pauvres. Y a-t-il rien de moins démocratique? Et vous vous dites les seuls amis du peuple! Quelles sommes allez-vous ajouter aux trois milliards du budget? Et ensuite où trouverez-vous les maîtres et les maîtresses nécessaires? Croyez-vous les fabriquer par décret? »

« Mais ce n'est pas tout encore :

« L'obligation imposée par la loi est de plus une atteinte aux droits du père de famille. Elle est inutile vis-à-vis des personnes aisées, qui toutes font volontiers donner l'instruction à leurs enfants; mais si elle enlève jusqu'à l'âge de 15 ans les enfants des cultivateurs et des ouvriers, lesquels ensuite repartiront pour le service obligatoire; quand ils reviendront dans leurs familles, à l'âge de 25 ans, quels services pourront-ils rendre à leurs parents? A quel travail sauront-ils se livrer? »

« Cependant le ministre de l'instruction publique vient d'annoncer qu'il était favorable à l'instruction obligatoire, et que le gouvernement en soutiendrait le projet.

« Nous croyons qu'il y a là un danger que n'ont pas suffisamment aperçu les personnes ignorant les besoins de la campagne. Mais c'est dans le programme républicain; mais c'est un mot d'ordre donné par les chefs, il faudra bien que tous les députés républicains obéissent et votent. »

Laïque.

« Nous sommes d'avis, dit M. de La Rochejaquelein, qu'il n'y a pas assez d'écoles, pas assez d'instituteurs, et vous voulez commencer par en exclure un grand nombre. Pourquoi ne pas laisser aux communes et aux pères de famille le droit de choisir l'enseignement qui leur convient le mieux, en faisant appel à tous les dévouements. Vous voulez imposer l'enseignement laïque; nous, nous voulons la liberté. Nous demandons que les conseils municipaux et les pères de famille aient le droit de préférer deux ou trois frères à un seul instituteur, deux ou trois religieuses à une seule institutrice. Et qu'on ne vienne pas nous soutenir ce mensonge, que les congréganistes sont incapables d'enseigner; leur force même vient de leur nombre; nous ne prétendons pas que chacun d'eux soit plus capable ou plus zélé que les laïques, mais dans chaque école ils sont plus nombreux, de la vient que dans chaque concours leurs élèves remportent les plus grands succès et reçoivent les félicitations des autorités même les plus hostiles. »

« Et puis nous ne voulons pas que vous fermiez nos écoles fondées par la charité particulière pour en mettre de nouvelles à la charge des communes; nous ne voulons pas surtout que vous chassiez la sœur qui va visiter nos malades et qui est l'auxiliaire si utile et si dévouée du médecin et du pharmacien. »

Faits divers.

On écrit de Tournon au *Salut public* de Lyon :

« Voici un exemple de ce dont sont capables les gens qui ont juré haine à mort à tout ce qui porte l'habit religieux. Un frère des écoles chrétiennes avait été mis en état d'arrestation à la suite de plaintes portées contre lui par des enfants confiés à ses soins. On racontait sur son compte des choses horribles. Mais, après une instruction approfondie, cet instituteur a été mis en liberté le 29 avril dernier, en suite d'une ordonnance de non-lieu rendue par le juge d'instruction du tribunal de Tournon.

« Les manifestations les plus sympathiques ont eu lieu de la part de la population en faveur du frère. L'enquête a établi que les dénonciateurs avaient payé les enfants pour les faire déposer contre ce frère.

« Le jour même où le frère a été mis en

liberté, l'un de ses dénonciateurs était pris en flagrant délit d'adultère et, à la suite de tous ces faits, il a jugé prudent de se réfugier à Genève.

« Le parquet de Tournon laissera-t-il impunis des faits aussi odieux de dénonciation calomnieuse? La population entière demande une satisfaction que la justice ne saurait lui refuser. »

Nous verrons si les journaux radicaux, qui avaient annoncé, sur un ton de triomphe, et en exagérant quelque peu, qu'un frère des écoles chrétiennes était traduit en justice, annonceront qu'une ordonnance de non-lieu est survenue. Nous en doutons beaucoup.

Le *Journal des Débats* publie un tableau comparatif assez curieux de la situation financière du clergé français avec celle de l'église anglicane telles qu'elles résultent des statistiques qui viennent d'être officiellement dressées en France et en Angleterre :

Le cardinal-archevêque de Paris touche sur les fonds du Trésor 60,000 fr.; les cardinaux de Bordeaux, de Rouen, de Cambrai, de Rennes et l'archevêque d'Alger chacun 30,000 fr.; les douze autres archevêques français, 20,000 francs chacun; et les 69 évêques de France et d'Algérie chacun 15,000 fr. Une somme de 92,000 fr. est en outre attribuée à l'épiscopat pour frais de visites diocésaines.

En Angleterre, le traitement des prélats varie entre 4 et 5,000 liv. sterl., c'est-à-dire entre 100 et 125,000 fr. Les évêques d'York et de Londres reçoivent même 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.) chacun; celui de Durham, 200,000 fr., et l'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, 15,000 liv. sterl., soit 375,000 fr.

En France, les vicaires généraux touchent : celui de Paris, 4,500 fr.; ceux de nos dix-huit métropoles, 3,500 fr.; ceux des diocèses d'Alger, de Constantine et d'Oran, 3,600 fr., et ceux des autres diocèses de France, au nombre de 167, 2,500 fr., soit ensemble, 503,000 fr. outre le casuel.

Les 15 chanoines de Paris reçoivent chacun 2,400 fr., ainsi que les 14 chanoines d'Alger; les 680 autres chanoines ne touchent qu'un traitement de 1,600 fr., soit ensemble 1,187,600 fr.

Quant aux curés, le curé archiprêtre de Notre-Dame de Paris reçoit 2,400 fr.; les 65 autres archiprêtres de France, 1,600 fr., et les 3,371 curés inamovibles de France des traitements qui varient entre 1,600 et 1,200 fr., ce qui forme une somme totale de 4,439,400 fr. en dehors, naturellement du casuel.

L'Etat français donne enfin 31,349,000 fr. à 30,992 desservants sur le continent, 633,100 fr. à 334 desservants algériens, et 4,175,550 fr. à 9,279 vicaires.

En Angleterre, le bas-clergé compte dans l'Eglise officielle 13,054 clergymen, dont 6,752 touchent un revenu de 2 à 500 liv. st., soit de 5,000 à 12,000 fr.; 1,882, un revenu moyen de 772 liv. st. (19 mille 300 fr.); et 9,200 liv. st. (soit 50,000 fr. par an). Le recteur de Wisbeach touche même 3,080 liv. st. (77,000 fr.), et celui de Halsall, 3,500 liv. st., ou 87,500 fr. environ.

Quant aux prébendes, les plus grosses que nous ayons en France sont celles du chapitre de Saint-Denis, qui sont de 10,000 fr. chacune pour les chanoines de l'ordre des évêques, et de 4,000 fr. pour les chanoines du second ordre qui font acte de présence au chœur de la basilique. Les chapelains de Sainte-Geneviève ne touchent que 2,000 fr.

C'est en Angleterre qu'existent les prébendes les plus grosses. On ne compte pas, en effet, moins de 13,547 bénéfices, représentant une valeur de 4 millions 277,061 liv. st., ou environ 107 millions de francs.

Dernières Nouvelles.

(SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE L'ECHO SAUMUROIS.)

Paris, 15 mai, 9 h. 50 matin.

La nomination de M. de Marcère, comme ministre de l'intérieur, paraîtra demain mardi au *Journal officiel*, et le mouvement administratif mercredi.

M. Faye, questeur, sera nommé sous-secrétaire d'Etat en remplacement de M. de Marcère.

La discussion sur l'amnistie va être ajournée.

Pour les articles non signés : P. GODER.

3^e année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque numéro :

4^e par fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°

PARIS — 7, rue Lafayette. 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est, en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 65,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit

ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalescière*, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BASSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M.

J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures	20 minutes du matin.
11	30
1	45
7	40

du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures	38 minutes du matin.
10	45
12	30
6	20

du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 MAI 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	67	55	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	728	75	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	98	25	»	Crédit Mobilier	161	25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	550	»	»
5 % jouiss. novembre.	105	10	»	Crédit foncier d'Autriche	470	»	»	Société autrichienne, j. janv.	562	40	»
Obligations du Trésor, payé.	480	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	407	50	»	OBLIGATIONS:			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	229	»	»	Est, jouissance nov.	590	»	»	Orléans	331	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	484	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	958	75	»	Paris-Lyon-Méditerranée	318	50	»
1865, 4 %	505	»	»	Nord, jouissance juillet.	1350	»	»	Est	391	»	»
1869, 3 %	367	»	»	Orléans, jouissance octobre.	992	50	»	Nord	318	50	»
1871, 3 %	347	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65	637	30	»	Ouest	318	»	»
1875, 4 %	477	50	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	1175	»	»	Midi	396	25	»
Banque de France, j. juillet.	3553	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1175	»	»	Deux-Charentes	351	75	»
Comptoir d'escompte, j. août.	630	»	»	Société Immobilière, j. janv.	16	50	»	Vendée	524	50	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	395	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	317	50	»	Canal de Suez	524	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	747	50	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

2 heures	8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers)
6	45
9	1
1	37
4	10
7	17
10	37

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

8 heures	20 minutes du matin, direct-omnibus, express.
9	41
12	38
4	14
10	28

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6, SAUMUR

CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES Depuis les plus bas prix.

ARTICLES POUR MARIAGES. — DEUIL ET DEMI-DEUIL.

TISSUS UNIS: MÉRINOS, CACHEMIRES, BENGALINES, ALPAGAS, BRILLANTINES, etc.

Grand assortiment de Crétonnes et Percales de Mulhouse, de Jaconas, d'Oxford anglais, de Zéphir, pour Robes et pour Chemises.

TOILES EN TOUS GENRES ET DES MEILLEURES FABRIQUES.

TRES-BEAU CHOIX DE DRAPERIES pour hommes et enfants; le pantalon, par 1 mètre 20, depuis 7 fr.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le dimanche 28 mai 1876, à midi.

En l'étude de M^e LAUMONIER,

LA PROPRIÉTÉ

DE

L'ILE-OGER

Située à neuf kilomètres de Saumur, sur les bords de la Loire, entre Villebernier et Gaure, sur la commune de Yarennes-sous-Montsoreau.

Cette propriété, qui dépend de la succession de MM. Rémy Arvert et Gauthier, juge de paix retraité, comprend :

Maison de maître, ayant salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher; le tout de plain-pied; — remise avec pressoir, cour et servitudes; — parterre, jardin bien affranchi et clos de murs, avec bassins; — un étang; — maison de fermier, terres labourables, vignes en rangées, verger;

Le tout contenant environ 4 hectares 55 ares 71 centiares. Jouissance immédiate. On peut traiter à l'amiable avant le jour de la vente. Pour visiter, s'adresser à la propriété, et, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire. (217)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

En totalité ou par parties, UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasses; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

LES PERSONNES désireuses de guérir vite et bien : Urines irritées — Ecoulements, — Retractions, — Douleurs de la Vessie, et des Reins, — Gravelle, — Goutte et Foie, prendront tout de suite les **OVULES SUÉDOIS** Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 2 fr. (franco poste). Conception de l'Etat. — Moyennant une prime unique, payable soit en une seule fois, soit en cinq paiements annuels de 40 fr. à 200 fr., elle assure une somme de 1,500 à 30,000 fr.

Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicié, etc., sont traitées de 2 à 5 heures et par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : Névralgies, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche, etc., sont traitées par lettres. (141)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

COMMERCE D'ÉPICERIE

S'adresser à M^{me} veuve BOUCHARD, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,

LA MAISON

DU GRENADIER-FRANÇAIS

Rue du Paix-Neuf, n° 14, servant actuellement d'auberge.

On fera tous les changements demandés.

S'adresser à M. DAVRAU, doréur, même rue, n° 17. (15)

LA PRÉVOYANCE MILITAIRE

Capital social : DEUX MILLIONS de francs

1, rue de la Grange-Batelière, PARIS

La Prévoyance militaire a pour objet d'assurer un capital à tout militaire ou marin blessé dont la blessure motive une pension ou une gratification de l'Etat. — Moyennant une prime unique, payable soit en une seule fois, soit en cinq paiements annuels de 40 fr. à 200 fr., elle assure une somme de 1,500 à 30,000 fr.

S'adresser à M. AGOSTINI, directeur, rue du Temple, 3, à Saumur.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Vallières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à pois, boîtes à pois, boîtes pour jardins, Entourages de tombes, Grilles pour vitreaux et églises, Cribles.

Saumur, imprimerie de P. GODET.